

tus des personnes de son sexe et d'une véritable catholique, parfaitement instruite de tous ses devoirs et s'appliquant à les remplir avec la plus exacte fidélité. Elle se rendit surtout recommandable par sa grande charité pour les pauvres, les malades et les affligés. Ce sont sans doute ses bonnes œuvres, et surtout sa grande charité envers les pauvres, qui lui ont mérité cette patience admirable dans une longue et douloureuse maladie de plusieurs mois, cette soumission entière à la volonté de Dieu, cette confiance si parfaite dans les miséricordes divines enfin cette mort précieuse aux yeux de Dieu par laquelle elle termina sa vie, le 12 février 1831, à l'âge de 43 ans et six mois. Elle fut inhumée dans l'église de cette paroisse, le 16 du même mois, auprès du banc seigneurial. Le concours de toute la paroisse, à ses funérailles, fut un témoignage non équivoque du respect, de l'estime et de la vénération dont le public était rempli pour cette respectable demoiselle.

Nous avons cru devoir à sa mémoire et à l'édification de ceux qui nous liront par la suite, ce juste tribut rendu à ses vertus. (1)

Dans une note précédente, nous avons déjà remarqué que dans la session de la législature, de 1829 à 1830 il avait été porté des plaintes à la Chambre d'Assemblée contre le mode d'administration des affaires des fabriques, par le seul corps des marguilliers anciens et nouveaux, présidé par les curés, sans l'intervention d'aucun autre individu, mode généralement en usage depuis l'établissement de l'église du Canada, mode conforme aux dispositions des lois civiles et ecclésiastiques. Cependant, les plaintes furent favorablement accueillies. Un comité chargé d'examiner et de faire des rapports sur les différents griefs dont se plaignaient plusieurs individus dans la province, fut chargé de prendre en considération les requêtes présentées par les divers particuliers des paroisses, au nombre de cinq ou six au plus, dans lesquelles étaient énoncées ces plaintes contre le mode d'administration des biens de fabrique, et de faire rapport. Ce comité voulant ou feignant vouloir se procurer des renseignements exacts sur l'affaire et les matières qui étaient soumises à son examen, envoya aux différents curés de la province, une série de questions, au nombre de douze, auxquelles il demandait une réponse avec toute la diligence convenable.

(1) Les descendants de la famille Alsopp résident aujourd'hui au Cap-Sancé, sont catholiques. La dernière alijuration a été celle de J. Bonfield Alsopp, en août 1887, sept mois avant son décès. (L'abbé D. G.)